

## L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie

### Déclaration du groupe CGT

Les réseaux jouent un rôle essentiel dans l'économie et la vie des citoyens. Se déplacer, communiquer ou accéder à l'énergie nécessite des infrastructures solides, évolutives, qui garantissent l'égalité d'accès. De ce fait, elles constituent le support de services nécessaires à la réponse aux besoins des populations et sont à la base de services publics, ou, tout du moins, devraient l'être.

Traiter toutes les infrastructures dans le même avis n'était pas aisé car des spécificités existent, en fonction du secteur, de leur histoire dans notre pays, par exemple pour l'énergie. Néanmoins, un point commun important est la volonté de la politique européenne de déréglementer ces secteurs depuis plusieurs décennies, au travers de directives successives. Ces directives, transposées par les États membres, ont conduit à désoptimiser des secteurs essentiels, au nom de la concurrence et sans bénéfice pour les usagers devenus des clients.

Par ailleurs, ces secteurs évoluent. Hier, celui qui tenait les tubes, les routes, les câbles avait le pouvoir. Aujourd'hui c'est celui qui produit ou vend les contenus qui maîtrise les systèmes. Le réseau est un coût fixe dont on cherche à se débarrasser. L'État ne peut pas être la béquille du capital privé.

Dans ce cadre, nous soulignons l'importance des deux premières préconisations. La première appelle l'État à jouer son rôle essentiel de stratégie dans une vision long terme.

La seconde reprend une demande de la Fédération syndicale européenne des services publics, appuyée par la CGT depuis de très nombreuses années, d'avoir un bilan de la déréglementation européenne dans ces secteurs, de ses conséquences sociales et environnementales et également de son efficacité technique et économique.

La période devrait encore plus interroger toutes les politiques qui nous ont conduits dans la situation actuelle.

Aujourd'hui, les secteurs des infrastructures sont devant un mur d'investissements, qui nécessite des outils de choix assurant la meilleure allocation des ressources. Le marché

est dans l'incapacité de jouer ce rôle puisqu'il privilégie des investissements à rentabilité élevée à court terme. Le choix des investissements doit se faire dans un cadre public garantissant la prise en compte de l'intérêt général. Un système de financement spécifique, non soumis aux critères de rentabilité, doit être mis en place pour les infrastructures. Nous le constatons en ce moment, le dogme du 3% de déficit peut être surmonté, et la préconisation 7 propose d'extraire ces investissements du calcul de déficit public.

La rapporteure a mis en avant le rôle des infrastructures en termes d'égalité d'accès, de péréquation, de services publics et, en fin de compte, de justice sociale et d'intérêt général, ce que nous partageons grandement.

La place du service public est essentielle pour assurer un accès égal de qualité. Le cadre européen doit être transformé de manière à reconnaître cette importance.

La CGT a voté l'avis.